

DELIBERATION N° 197-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le treize novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressées par la Présidente, datées du 28 octobre et 6 novembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Eric BALME.

Présents :

SAVIGNON Joseph	FERREIRA Michel	FROMENT Thierry	CHARLES Christian
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	BALME Eric
SIAUD Alain	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
KAITANDJIAN Patrick	BONNIER Eric	JOUBERT Thierry	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	CHAUD Frédéric	LE TRAOU Dominique
MULYK Fabien	CIOT Xavier	GRIET Bernard	PONCET Denis
MAUROY Claude	FAYARD Adeline	SAURAT Coraline	BALMET Lucie
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	LANEYRIE Jean-Marc	JEANNIN Michel
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	TOSCAN Michel	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	STUTZ Anne	BARTHELEMI Maryse
GERBI Franck	GIACOMETTI Geneviève	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	LAURENS Patrick	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	MONTANER-DUMOLARD	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	Guillaume	GARNIER Jean-Luc	

Absents excusés représentés : SIMONNET Martine (pouvoir à BONNIER Eric), CHANTRE Carine (pouvoir à FERREIRA Michel), DURAND Bernard (pouvoir à CIOT Xavier), BRUN Sylvie (pouvoir à BARI Nadine), GRAND Florence (pouvoir à GONNORD Franck), PERRIN Gilda (pouvoir à GERBI Franck), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 53
Nombre de pouvoirs : 07
Nombre de délégués votants : 60

OBJET : BUDGET ANNEXE ALPE DU GRAND SERRE 55200 : DM N° 1

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes de la Matheysine poursuit, en lien avec le service de gestion comptable, le travail de mise en cohérence de l'état de l'actif ce qui nécessite de passer des écritures budgétaires correspondant à la mise en adéquation avec le SGC. Il convient d'intégrer le local explosif (frais études et travaux en cours) avec amortissement à compter de 2025.

Pour constater l'achèvement et la mise en service de la construction du local explosif, il faut au préalable corriger l'affectation budgétaire par une opération d'ordre budgétaire au chapitre 041 visant à réaffecter les fiches d'inventaire aux travaux du compte 2315 au compte 2313.

Chapitre	Opération	Article	Programme / libellé	Fonctionnement		Investissement	
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
041		2031	Frais études				15 775,00
041		2315	Installations, matériel et outillage techniques				84 794,00
041		2313	Amort. Autres matériels de bureau et mobiliers			100 569,00	
042		7811	Reprise sur Amortissements		6 348,00		
040		28031	Amort. immos frais études			6 348,00	
042		6811	Dotations aux amortissements	6 348,00			
040		28131	Amort. immos bâtiment public				6 348,00
TOTAL				6 348,00	6 348,00	106 917,00	106 917,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** les mouvements de crédits de la décision modificative ci-dessus présentée ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et Mme la Comptable publique de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 13 novembre 2025

La Présidente,
Coraline SAURAT

